



17 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté en 2012

En 2012, 16,9 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent sous le seuil de pauvreté. La région est la 4^e la plus touchée par la pauvreté, derrière la Corse (20,4 %), le Languedoc-Roussillon (19,8 %) et le Nord-Pas-de-Calais (19,3 %). Les ménages pauvres de Paca ont un niveau de vie particulièrement faible : la moitié d'entre eux vit avec moins de 764 euros par mois et par unité de consommation.

Dans la région comme ailleurs, la pauvreté s'accroît avec la concentration urbaine. Dans les grandes aires urbaines, les taux de pauvreté des pôles sont plus élevés que ceux de leur couronne (17,5 % contre 11,2 %).

Une forte dispersion des revenus caractérise la plus grande aire urbaine de la région, Marseille–Aix-en-Provence en particulier sa ville-centre, Marseille, où les revenus des 20 % les plus aisés sont 5,4 fois supérieurs à ceux des 20 % les plus pauvres. Marseille juxtapose ainsi une population pauvre au nord de la ville à une population plus aisée au sud. Le 3^e arrondissement de la ville est le plus pauvre des communes de France métropolitaine (ou arrondissements municipaux de Paris, Lyon et Marseille) : plus d'un habitant sur deux y vit sous le seuil de pauvreté (51,3 %).

Marjorie Martin, Insee

En 2012, 16,9 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit environ 830 000 personnes, vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 989 euros par mois et par unité de consommation (*définitions*). C'est nettement supérieur au niveau national, où le taux de pauvreté s'établit à 14,3 %. Comme les années précédentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 4^e région la plus touchée par la pauvreté, derrière la Corse (20,4 %), le Languedoc-Roussillon (19,8 %) et le Nord-Pas-de-Calais (19,3 %). C'est dans les régions de l'ouest que la pauvreté est la moins marquée : en Bretagne (10,5 %) et en Pays-de-la-Loire (10,7 %).

À l'exception des Hautes-Alpes (14,1 %), le taux de pauvreté de tous les départements de la région est supérieur à la moyenne métropolitaine (*figure 1*). Le Vaucluse est le plus touché (19,8 %) et se

situe au 7^e rang des départements métropolitains selon ce critère. Le taux de pauvreté est également élevé dans les Bouches-du-Rhône (18,1 %). Les Alpes-de-Haute-Provence (16,4 %), le Var (15,3 %) et les Alpes-Maritimes (15,2 %) sont légèrement moins exposés.

Forte intensité de la pauvreté en Paca

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les ménages pauvres ont un niveau de vie particulièrement faible : parmi les personnes pauvres de Paca, la moitié vit en effet avec moins de 764 euros par

1 La pauvreté est intense dans les Bouches-du-Rhône

Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté dans les départements de Paca en 2012

Départements	Taux de pauvreté	Niveau de vie médian des personnes pauvres en euros/mois (<i>en euros/an</i>)	Intensité de la pauvreté en %
	en %		
Alpes-de-Haute-Provence	16,4	782 (9 380)	21,0
Hautes-Alpes	14,1	793 (9 522)	19,8
Alpes-Maritimes	15,2	763 (9 155)	22,9
Bouches-du-Rhône	18,1	759 (9 103)	23,3
Var	15,3	768 (9 216)	22,4
Vaucluse	19,8	767 (9 204)	22,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,9	764 (9 165)	22,8
France métropolitaine	14,3	782 (9 378)	21,0

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

2 La pauvreté s'accroît avec la concentration urbaine

Niveaux de vie et taux de pauvreté par type d'espace en Paca et France métropolitaine en 2012

	Provence-Alpes-Côte d'Azur				France métropolitaine			
	Répartition de la population	Taux de pauvreté	Niveau de vie médian	Rapport S80/S20	Répartition de la population	Taux de pauvreté	Niveau de vie médian	Rapport S80/S20
	en %	en %	en euros/an		en %	en %	en euros/an	
Grandes aires urbaines								
Grands pôles urbains	80,4	17,5	19 333	4,8	57,8	16,1	19 887	5,1
<i>dont villes-centres</i>	35,0	22,4	17 918	5,1	23,0	19,5	18 731	5,7
<i>dont banlieues</i>	45,5	13,8	20 385	4,6	34,8	13,9	20 619	4,7
Couronnes des grands pôles urbains	7,3	11,2	21 162	4,1	19,6	8,8	20 975	3,6
Moyennes aires								
Moyens pôles	2,1	17,2	18 766	5,1	2,8	15,7	18 447	4,0
Couronnes des moyens pôles	0,2	13,7	19 671	4,2	0,6	10,6	19 350	3,4
Petites aires								
Petits pôles	2,4	16,9	18 497	4,4	3,6	15,6	18 231	3,9
Couronnes des petits pôles	0,0	14,0	19 106	4,2	0,3	12,3	19 012	3,5
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	3,4	14,4	19 785	4,2	5,3	12,1	19 377	3,6
Autres communes multipolarisées	1,6	17,3	18 648	4,3	5,4	13,3	18 607	3,5
Communes isolées hors influence des pôles	2,6	17,9	18 082	4,2	4,5	16,9	17 941	4,0
Ensemble des communes	100,0	16,9	19 406	4,7	100,0	14,3	19 786	4,5

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

mois et par unité de consommation (UC) ; c'est 225 euros de moins que le seuil de pauvreté. L'intensité de la pauvreté atteint ainsi 22,8 % en Paca, soit 1,8 point de plus qu'au niveau national (21,0 %). La région est au 3^e rang selon ce critère, derrière l'Île-de-France et la Corse.

Au sein de la région, c'est dans les Bouches-du-Rhône que l'intensité de la pauvreté est la plus élevée (23,3 %) ; le département arrive au 5^e rang, après Paris, la Haute-Corse, la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine. Le niveau de vie médian des personnes pauvres dans ce département s'élève à 759 euros par mois, soit 230 euros de moins que le seuil de pauvreté.

Les grands pôles urbains plus pauvres que leur couronne

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme ailleurs en métropole, la pauvreté s'accroît avec la concentration urbaine. Dans les grandes aires urbaines de la région, mais aussi dans les moyennes et petites aires, les taux de pauvreté des pôles sont plus élevés que ceux de leur couronne (figure 2). L'écart se réduit toutefois avec la taille de l'aire : de plus de 6 points dans les grandes aires urbaines à moins de 3 points dans les petites aires. Dans les grands pôles urbains, là où vit 80 % de la population régionale, le taux de pauvreté atteint ainsi 17,5 %, tandis qu'il s'élève à 11,2 % dans leur couronne. Cependant, dans les communes isolées, c'est-à-dire celles qui ne sont pas sous l'influence des pôles, le taux de pauvreté est également élevé (17,9 %). Ces communes ne concentrent toutefois qu'une faible part de la population régionale (2,6 %).

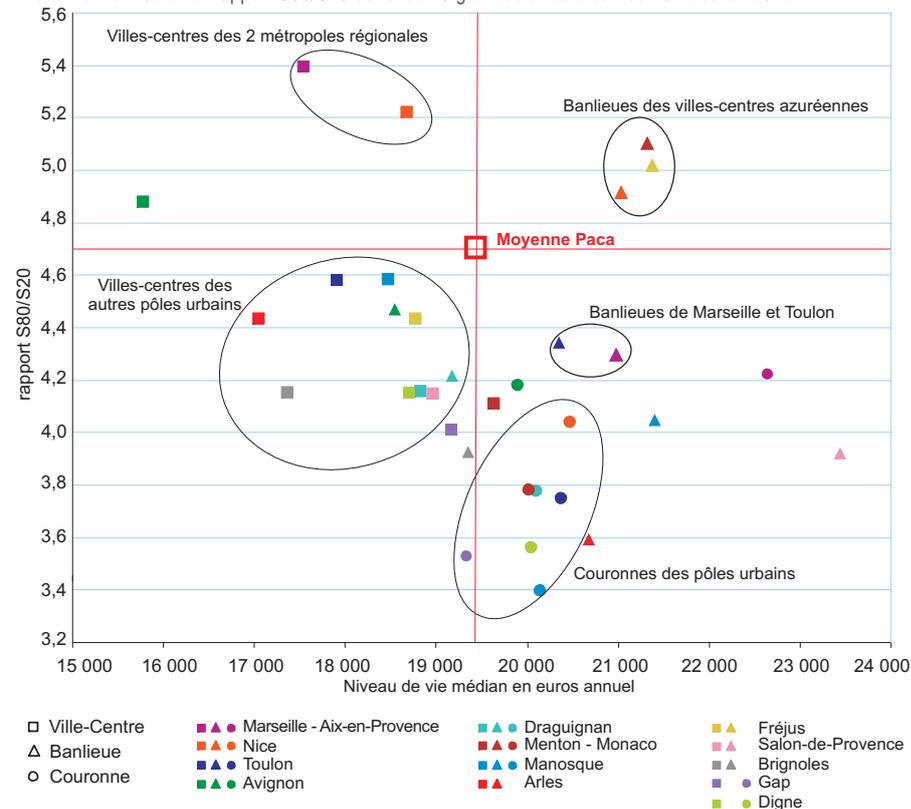
La géographie des revenus recoupe celle de la pauvreté : dans les dix grandes aires urbaines de la région qui comprennent une

couronne, le niveau de vie médian des pôles est plus faible que celui de leur couronne (19 300 euros contre 21 200 euros). Et au sein même des pôles, le niveau de vie médian de la ville-centre est toujours inférieur à celui de la banlieue (figure 3). En revanche, entre couronne de l'aire urbaine et banlieue de la ville-centre, les situations varient : dans six grandes aires urbaines sur dix, les niveaux de vie médians sont plus élevés dans la banlieue que dans la couronne.

C'est notamment le cas des aires de Nice et de Menton-Monaco. À l'inverse, dans quatre aires sur dix, ils sont plus élevés dans la couronne qu'en banlieue. C'est vrai, en particulier pour l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence, où les revenus sont particulièrement élevés dans les communes de la couronne (22 600 euros en moyenne). La plus grande aire de la région se caractérise par une forte dispersion des revenus, en particulier dans sa ville-centre, Marseille,

3 Les revenus sont plus faibles et plus dispersés dans les villes-centres

Niveau de vie médian et rapport S80/S20 dans les 13 grandes aires urbaines de Paca en 2012



Note : les aires urbaines d'Arles, de Fréjus et de Salon-de-Provence ne comprennent pas de couronne.

Le secret statistique s'applique à la banlieue des aires urbaines de Digne et Gap et à la couronne de l'aire urbaine de Brignoles.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

où les revenus des 20 % les plus aisés sont 5,4 fois supérieurs à ceux des 20 % les plus pauvres. Les contrastes à l'intérieur de l'aire urbaine sont très marqués ; ainsi, Aix-en-Provence polarise des populations aux revenus élevés voire très élevés ; Marseille de son côté juxtapose une population pauvre dans les arrondissements du nord de la ville à une population plus aisée au sud.

Les contrastes sociaux sont également élevés à Nice : les revenus des 20 % les plus aisés sont 5,2 fois supérieurs à ceux des 20 % les plus précaires. Si à Marseille cette disparité provient surtout de la faiblesse du premier décile (8 270 euros), à Nice elle est le fait d'un neuvième décile élevé (37 107 euros), le plus élevé de toutes les villes-centres de la région. La disparité des revenus dans les villes-centres des deux métropoles régionales reste cependant bien inférieure à celle de Paris, où les revenus des 20 % les plus riches sont 9,6 fois supérieurs à ceux des 20 % les plus pauvres.

Le 3^e arrondissement de Marseille est le plus pauvre de France métropolitaine

À Marseille, le quart des habitants est pauvre. Le taux de pauvreté de la capitale régionale (25,1 %) est moins élevé que celui d'Avignon (28,9 %), mais plus marqué que celui de Toulon (21,1 %) ou de Nice (19,6 %). La pauvreté se concentre dans les arrondissements du nord de la ville : dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 14^e et 15^e, les taux de pauvreté sont supérieurs à 39 %. Ces cinq arrondissements figurent parmi les quinze communes (ou arrondissements municipaux pour Paris, Lyon et Marseille) les plus pauvres de métropole (figure 4). Le 3^e arrondissement de Marseille est le plus touché de France métropolitaine : plus d'un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté (51,3 %).

4 Cinq arrondissements de Marseille figurent parmi les communes les plus pauvres de France métropolitaine

Taux de pauvreté des 15 communes les plus pauvres de France métropolitaine en 2012

Commune (Département)	Taux de pauvreté en %
Marseille 3 ^e arrondissement (13)	51,3
Grigny (91)	44,5
Marseille 2 ^e arrondissement (13)	43,5
Clichy-sous-Bois (93)	43,4
Marseille 15 ^e arrondissement (13)	42,3
Marseille 1 ^{er} arrondissement (13)	42,1
Roubaix (59)	42,0
Garges-lès-Gonesse (95)	41,9
La Courneuve (93)	41,1
Aubervilliers (93)	40,8
Marseille 14 ^e arrondissement (13)	39,0
Villiers-le-Bel (95)	36,3
Pierrefitte-sur-Seine (93)	36,3
Creil (60)	35,7
Bobigny (93)	35,6

Champ : communes de plus de 20 000 habitants.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Dans la région, huit autres communes ou arrondissements marseillais concentrent une part importante de population pauvre : plus du quart y vit sous le seuil de pauvreté. Il s'agit des 13^e et 16^e arrondissements de Marseille, et de six communes toutes situées dans la frange ouest de la région, entre le nord des Bouches-du-Rhône et le Vaucluse : Avignon, Tarascon, Carpentras, Cavaillon, Apt et Orgon.

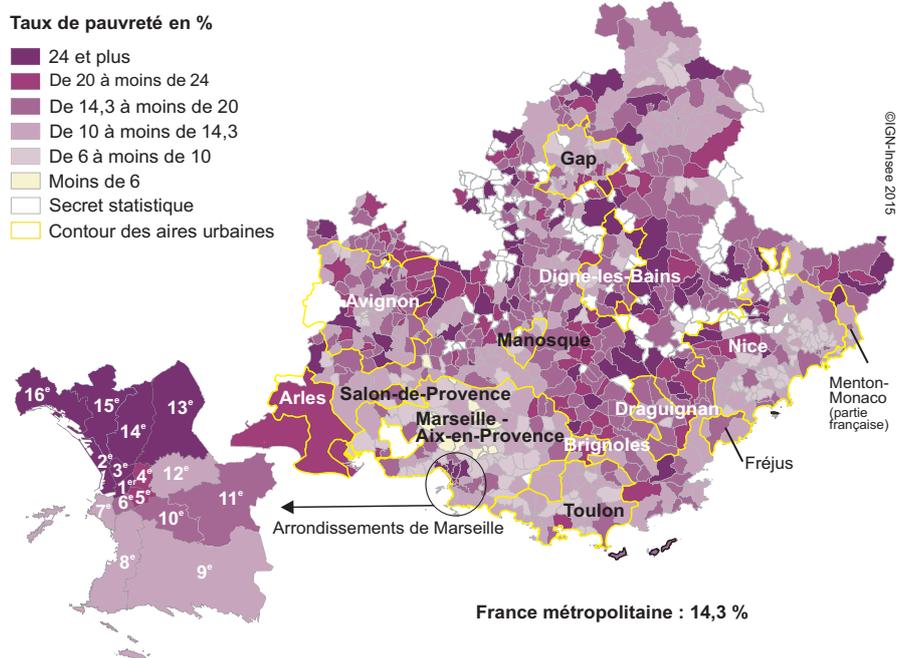
A contrario, certaines communes de la région sont particulièrement peu exposées au risque de pauvreté : les taux y sont inférieurs à 6,0 %. Elles sont principalement situées dans la périphérie d'Aix-en-Provence (figure 5).

Chômeurs, familles monoparentales et jeunes sont les plus exposés

Au sein de la population régionale, certaines personnes sont plus exposées au risque de pauvreté que d'autres : les chômeurs, les familles monoparentales et les jeunes. Ainsi, le taux de pauvreté des personnes dont le revenu principal provient des indemnités de chômage s'établit à 53,6 % en 2012, contre 16,9 % pour le reste de la population. Ces personnes sont plus touchées en Paca qu'au niveau national où leur taux de pauvreté atteint 52,2 %. De même, dans la région, les familles monoparentales et les ménages jeunes de

5 Les couronnes des grands pôles urbains sont moins touchées par la pauvreté

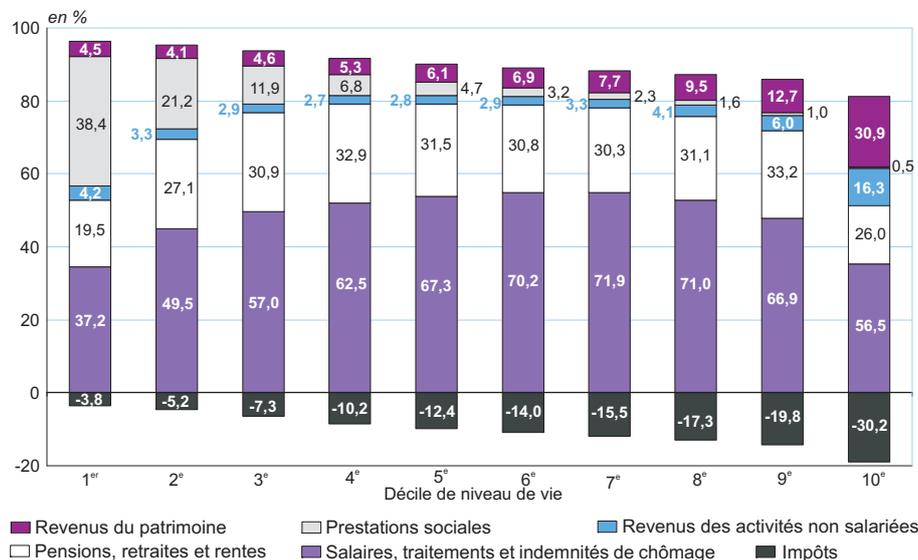
Taux de pauvreté dans les communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2012



Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

6 La composition du revenu disponible est très liée au niveau de vie

Composition du revenu disponible par décile de niveau de vie en Paca en 2012



Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

moins de 30 ans sont significativement exposés : leur taux de pauvreté atteint respectivement 32,0 % et 24,1 % en 2012. C'est généralement dans les pôles urbains que le risque de pauvreté pour ces catégories de ménages est le plus élevé : dans l'ensemble des pôles urbains de la région, 54,6 % des ménages dont le revenu principal provient des indemnités de chômage, 32,3 % des familles monoparentales et 24,7 % des ménages jeunes vivent sous le seuil de pauvreté. Inversement, c'est souvent dans les couronnes des grands pôles, qu'il est le plus faible (42,7 % des ménages au chômage, 26,3 % des familles monoparentales et 17,9 % des ménages jeunes sont pauvres).

La part des salaires dans le revenu des ménages est moins élevée qu'ailleurs

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 62,7 % du revenu disponible des ménages provient des salaires, traitements ou chômage. C'est en

dessous du niveau national (67,4 %). La part des pensions et retraites est en revanche plus élevée en Paca qu'en France métropolitaine (3,2 points de plus). Enfin, la part des prestations sociales (5,3 %) et celle des prélèvements fiscaux (17,5 %) sont proches du niveau national (respectivement 5,0 % et 17,0 %).

Dans la région comme ailleurs en France, la composition du revenu disponible se différencie très nettement selon le niveau de vie des ménages (figure 6). Ainsi, la part des prestations sociales représente 38,4 % du

revenu disponible des 10 % des ménages les plus pauvres ; elle est même supérieure à la part des salaires (37,2 %). Cette dernière augmente avec le niveau de vie pour atteindre son maximum chez les ménages situés entre les 40 % et les 30 % les plus aisés (71,9 %) ; puis elle décroît pour les ménages les plus riches. La part des revenus du patrimoine et celle des activités non salariées prennent alors le relais : elles représentent presque la moitié du revenu disponible des 10 % des ménages les plus aisés. ■

Définitions

- Une **aire** est composée d'un **pôle** et le plus souvent d'une **couronne**. Un **pôle** est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci selon un processus itératif. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois.
- Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfiques, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements).
- Le **niveau de vie** d'un ménage est le revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Le **niveau de vie médian** est la valeur qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un niveau de vie inférieur à cette valeur et l'autre moitié à un ménage qui dispose d'un niveau de vie supérieur à cette valeur.
- Un individu (ou un ménage) est considéré comme **pauvre** lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole. Il est estimé à partir de FiLoSoFi à 11 871 euros par an en 2012, soit 989 euros par mois. Ce seuil est très proche de celui du dispositif ERFS (987 euros par mois en 2012).
- Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du seuil de pauvreté.
- L'**intensité de la pauvreté** est l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.
- Le **ratio S80/S20** rapporte les revenus disponibles des 20 % d'individus les plus aisés à ceux détenus par les 20 % d'individus les moins favorisés. Plus le ratio est élevé, plus les inégalités sont grandes.

Sources

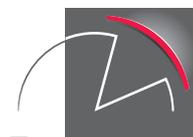
Les statistiques présentées ici proviennent du **Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi)** de 2012, issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec les prestations réellement perçues et remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraites...).

Au niveau national, le dispositif **ERFS (enquête sur les revenus fiscaux et sociaux)** reste la source de référence pour les indicateurs de pauvreté et d'inégalités.

Pour en savoir plus

- Aerts A-T., Chirazi S., Cros L., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015
- Floch J.M., « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *France Portrait Social*, novembre 2014
- Stirianotti P., « En Paca, une habitant sur six vit sous le seuil de pauvreté en 2011 », *Insee Flash Paca* n° 2, octobre 2014



Insee
Mesurer pour comprendre

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Patrick Redor

Rédactrice en chef :

Claire Joutard

Crédits photos :

CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : juin 2015

ISSN : 2274-8199 (imprimé)

ISSN : 2417-1395 (en ligne)

© Insee 2015